

AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **29 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt-trois octobre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : André BULUCUA (procuration à Thierry BILLORÉ), Michèle DEBONO (procuration à Dany DAVID), Catherine CAUDIN (procuration à Noëlle LECLERC-BUICHON), François HÉRY (procuration à Daniel DEPINCÉ).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 23/10/2015

- : - : - : - : - : -

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2015

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015 est adopté à **l'unanimité**.

- DÉLIBÉRATION VISANT A CRÉER DEUX CONTRATS D'AIDE A L'EMPLOI

Monsieur SÉVÊQUE précise que les contrats de 6 mois sont accompagnés par l'état à hauteur de 85% du salaire brut plafonné à 20h par semaine. Le premier contrat à 35 heures par semaine coûtera 1458€ à la collectivité ; le second à 35 heures par semaine coûtera 5712€.

Monsieur SÉVÊQUE fait observer que les CAE sont, certes des contrats à durée déterminée, mais ils permettent à des personnes de remettre le pied dans le monde du travail. Il ajoute que la commune a recruté 2 jeunes pour une période de 2 mois jusqu'à la fin de l'année dans le cadre des contrats de garantie jeunes. Ces contrats, présentés par la Mission Locale, ont pour objectif de faciliter leur insertion dans le monde du travail.

Madame LECLERC-BUICHON se félicite de l'initiative mais s'étonne que les personnes concernées par les CAE travaillent déjà pour la collectivité depuis le mois d'avril pour la première et le mois de septembre pour la seconde.

Monsieur SÉVÊQUE répond que les contrats temporaires initiaux ne nécessitaient pas de délibération, mais compte tenu de la possibilité d'obtenir des aides de l'État, ces contrats ont évolué.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de valider la convention avec Pôle Emploi pour deux contrats de travail à durée déterminée :

- l'un pour une durée de 6 mois allant du 27 avril au 26 octobre 2015 à raison de 25 heures par semaine, renouvelable pour une nouvelle durée de six mois à raison de 35h00 par semaine
- le second pour une durée d'un an à raison de 20h00 par semaine soit du 14 septembre 2015 au 13 septembre 2016

- ACQUISITION D'UN BÂTIMENT (VITAL FORM) ROUTE DE COUTANCES

Monsieur SÉVÊQUE précise que la surface à acquérir représente, bâtiments compris, environ 1450m².

Monsieur DEPINCÉ confirme le soutien de son groupe tel que son représentant l'a exprimé en commission d'urbanisme.

Il se félicite de cette acquisition qui permettra de développer de nouveaux projets. Il suggère dès maintenant des pistes en excluant d'ores et déjà un éventuel projet d'extension du cimetière. Son groupe s'oppose également à un éventuel projet de reconstruction d'une salle des fêtes, estimant que ce type de bâtiment, compte tenu de ses nuisances, doit être construit en périphérie de la commune.

Par contre, le groupe Ensemble pour Agneaux soutiendra tout projet de construction d'habitat partagé qui permettrait aux personnes vieillissantes de rester dans la commune.

Monsieur SÉVÊQUE souligne que la première étape concerne l'acquisition des terrains par la commune. Ensuite, une réflexion sera engagée avec Saint-Lô Agglo pour étudier les différentes options.

Monsieur SÉVÊQUE fait par ailleurs observer qu'un projet de création d'une résidence sénior envisagé dans les quartiers Est d'Agneaux a été abandonné car le nombre de candidats n'était pas suffisant pour assurer sa viabilité.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'acquérir à la SCI PAPIJEAN les bâtiments situés sur une partie de la parcelle AE 588 selon le plan joint en annexe au plus tard le 30 juin 2016 et de prendre en charge les frais de division foncière et d'acte notarié.

- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur BARRÉ précise que les Indemnités avaient déjà été décidées par le conseil municipal mais la liste des agents concernés n'avait pas été détaillée. Il s'agit de régulariser la situation.

Monsieur LEBRUMAN demande : « pouvez vous nous indiquer ce que cela représente en volume d'heures et en équivalent temps pleins ? Dans quelles circonstances sont-elles effectuées ? »

Monsieur BARRÉ répond : « les heures peuvent être effectuées lors des élections, pour le déneigement ou encore pour les cérémonies. Le Volume peut varier, un bilan de l'année 2015 vous sera transmis. »

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'instituer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant des filières et grades fixés dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} novembre 2015 :

Filière	grade
Administrative	Adjoint administratif de 2 nd e classe
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
	Adjoint administratif pal de 2 nd e classe
	Adjoint administratif pal de 1 ^{ère} classe
	Rédacteur
	Rédacteur pal de 2 nd e classe
	Rédacteur pal de 1 ^{ère} classe
Technique	Adjoint technique de 2 nd e classe
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
	Adjoint technique pal de 2 nd e classe
	Adjoint technique pal de 1 ^{ère} classe
	Agent de maîtrise
	Agent de maîtrise pal
	Technicien
	Technicien pal de 2 ^{ème} classe
	Technicien pal de 1 ^{ère} classe

- SUBVENTIONS TRANSFÉRABLES A AMORTIR – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2015

Monsieur BARRÉ rappelle que les subventions d'investissement doivent être amorties pendant la même durée que le bien concerné.

Le trésorier demande la régularisation de subventions antérieures à l'année 2015.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser ces régularisations et d'inscrire les crédits budgétaires au chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections comme suit :

⇒ Mandat au chapitre 13 article 139151 subvention d'investissement transférées au compte de résultat et titre au chapitre 77 article 777 quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat 4 068.00 €

⇒ Mandat au chapitre 13 article 13931 subvention d'investissement transférées au compte de résultat et titre au chapitre 77 article 777 quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat 5 076.00 €

Soit des régularisations d'un montant total de 9 144.00 €

- AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RUE GUILLAUME MICHEL ET DE LA RUE DE LA BANQUE

Monsieur BILLORÉ précise que la participation de Saint-Lô Agglo concerne la reprise des réseaux souterrains d'eaux pluviales.

Monsieur SÉVÊQUE annonce l'étude d'un plan de circulation de l'ensemble du quartier à l'issue des travaux de voirie et de l'achèvement des lotissements à venir.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver le projet d'aménagement du carrefour de la rue Guillaume Michel et de la rue de la Banque pour un montant estimatif total de **85620,00€ TTC** et d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel public à la concurrence pour les marchés de travaux.

- RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES. REGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES (TAP)

Madame LAMAZURE détaille les modifications apportées au document qui avait été validé par le conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 2014.

Monsieur DEPINCÉ se félicite de la décision de reconduire la gratuité des TAP pour l'année 2015/2016. Il souhaite que cette mesure soit reconduite.

Monsieur DEPINCÉ souhaiterait avoir des informations sur l'élaboration du Projet éducatif territorial de la commune d'Agneaux.

Monsieur SÉVÊQUE explique que l'élaboration du PEDT est complexe. Celui-ci a toutefois été acté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la CAF; le comité de pilotage constitué se réunira courant novembre pour en suivre l'évolution.

Monsieur SÉVÊQUE rappelle que le PEDT s'est appuyé sur le Projet éducatif Local (PEL) qui existait et fonctionnait déjà parfaitement.

Monsieur DEPINCÉ fait observer que le PEDT permettra d'obtenir des subventions de la CAF.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver le règlement intérieur des TAP modifié pour l'année scolaire 2015/2016.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Monsieur SÉVÊQUE informe l'assemblée que la commission DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) s'est réunie récemment. Elle a décidé d'accorder à la commune d'Agneaux une subvention de 65000.00€ pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et 14151.00€ pour les toilettes publiques (soit 40% du montant éligible pour les 2 opérations), des aides complémentaires sont attendues pour plusieurs dossiers.

Monsieur SÉVÊQUE remercie les élus pour s'être inscrits sur le tableau de présence des prochaines élections régionales ; quelques créneaux restant toutefois à pourvoir pour les 2 tours

Monsieur DELANOË annonce que la remise des trophées à 18 jeunes sportifs agnelais aura lieu le samedi 12 décembre à 11 heures dans la salle 2 de la Médiathèque. A cette occasion, un chèque sera remis par la commission jeune à Monsieur HÉRY, Président des Restaurants du Cœur.

Madame LECLERC-BUICHON évoque une demande exprimée en commission de travaux. Elle observe que la circulation est difficile et dangereuse aux heures d'entrée et de sortie de l'Institut. L'ouverture à la circulation de la rue des Lavandières, avant la réflexion globale sur un plan de circulation, permettrait de délester la rue de l'Oratoire et rejoindre la Palière par la rue de Turgis, même si la sortie de cette rue sur la route de Coutances est périlleuse. A ce titre, Madame LECLERC-BUICHON souhaiterait que des aménagements soient réalisés pour sécuriser cette sortie.

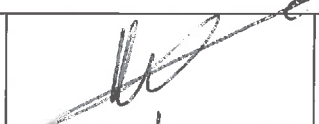


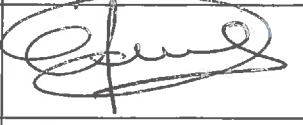






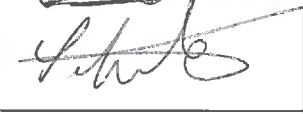

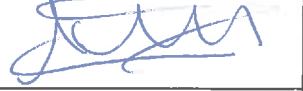







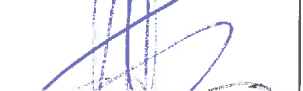


Monsieur SÉVÊQUE reconnaît les encombrements autour de l'Institut aux heures de pointe, ces problèmes étant souvent récurrents auprès des établissements scolaires. Concernant le giratoire de la rue de Turgis, Monsieur SÉVÊQUE rappelle que la route de Coutances est départementale et que la direction des routes a été officiellement saisie pour envisager des mesures appropriées. Aucune réponse n'ayant été apportée à ce jour, la demande sera réitérée.

Monsieur BILLOREÉ estime qu'il est prématuré de rétablir l'accès à la rue des Lavandières par la rue de Chausey. Des constructions sont en cours, et donc des camions et engins de chantier manœuvrent sur la voirie.

Le débat étant clos, le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h20 .

Le rapporteur,

Alain SÉVÊQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	PP 
Thierry BILORÉ		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN	